

la conquête des moyens

COURRIER D'INFORMATION ET DE LIAISON POUR LA BATAILLE FINANCIERE

SOMMAIRE

- 1/Billet PO.AC. GE.FI.
- 2/Introduction (extraits) de Roger FILLON
- 3/Ephéméride "des dates" bataille financière Sécurité Sociale
- 4/Extraits de la synthèse de Henri TRONCHON
- 5/U.G.F.F. "bataille financière Sécu"

19 OCTOBRE 1983 : Elections Sécurité Sociale

LE POIDS DE LA C.G.T.



SE FERA AUSSI AVEC DES MOYENS FINANCIERS



19 OCTOBRE 1983

Le "super" choix C.G.T.

dépendra également de nos moyens financiers

le billet

de

PO.

AC.

GE.

FI.



Non, ce n'est pas le Loto, mais ça peut et doit rapporter nettement plus gros.

- 6 cotisations par adhérent fin JUIN
- 7 " " " en JUILLET
- 8 " " " avant les vacances en AOUT
- 9 " " " dès SEPTEMBRE
- 10 " " " le 19 OCTOBRE 1983

Tel est l'objectif principal de financement de la bataille électorale Sécurité Sociale retenu par le Comité Confédéral National et la Conférence Nationale Sécurité Sociale.

Le 14 JUIN, 117 responsables à la Politique Financière des U.D., F.D, de l'U.G.I.C.T. et U.C.R., ont débattu des moyens financiers à conquérir et de l'activité syndicale à mettre en oeuvre pour y parvenir.

La représentation, la meilleure que l'on ait connue ("record" antérieur 85 participants), le débat qui a suivi le rapport d'introduction, le bilan des dispositions déjà prises sur le terrain, les résultats, augurent de grandes possibilités pour assurer dans toutes nos organisations une action financière de haut niveau et sans relâche.

Le 19 octobre, le poids de la C.G.T dépendra pour une grande part du "super" choix C.G.T. que feront le maximum d'électeurs.

Pour y parvenir, il faudra obligatoirement de grands, de très grands moyens financiers, c'est à cette condition que l'activité syndicale requise par les enjeux pourra bien se réaliser.

PENSONS-Y.....



JOURNEE NATIONALE DES RESPONSABLES A LA POLITIQUE FINANCIERE
DU 14 JUIN 1983

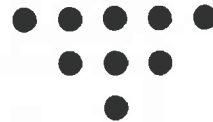
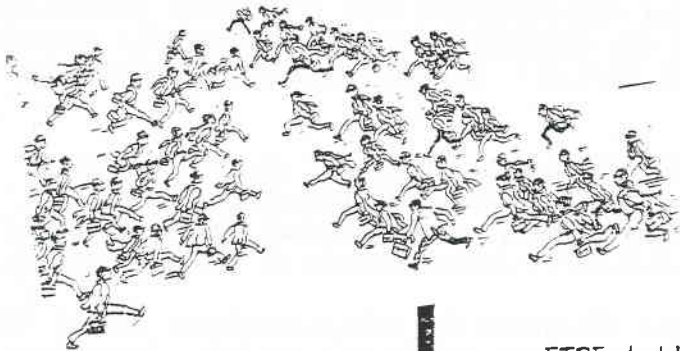
EXTRAITS DU RAPPORT D'INTRODUCTION A LA DISCUSSION

PAR ROGER FILLON

TOUT DÉPEND DE.....

Avec l'arrivée au Pouvoir des forces de gauche le 10 MAI 1981, notre combat se mène aujourd'hui dans des conditions différentes. Des possibilités nouvelles et plus favorables sont offertes aux travailleurs et à la C.G.T. pour avancer dans différents domaines : social, économique et politique. Certes, cela ne veut pas dire que tout est facile, que tout va pour le mieux et encore bien moins qu'il faille attendre que tout tombe du ciel parce que le pouvoir politique a changé de mains....

... — Suit tout un développement sur la situation, nos objectifs, l'intervention des travailleurs et l'activité C.G.T.



ETRE A L'ECOUTE DES SYNDIQUES, DES TRAVAILLEURS POUR DECIDER ET AGIR AVEC EUX A PARTIR DE LEURS PREOCCUPATIONS, C'EST TOUS LE SENS DU 41ème CONGRES.

La période inédite que nous vivons dans notre pays nous offre des possibilités encore insoupçonnées qui peuvent nous permettre de conquérir de réels succès et d'avancer pas à pas vers le changement.

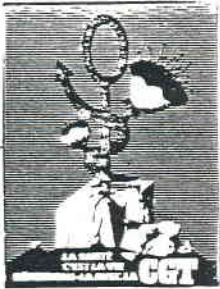
Comme on le constate, tout dépend des travailleurs, rien ne se fera sans eux. Mais, pour les entraîner à l'action, beaucoup dépend de notre capacité à avoir une analyse juste de la situation dans laquelle nous sommes à un moment donné....

... Pour y parvenir, une bataille d'idées intense et permanente est nécessaire. Dans ce domaine, LA VIE OUVRIERE est l'outil indispensable qui doit être mieux utilisé et mieux pris en compte par l'ensemble de nos organisations, elle est le contre-poison indispensable que tous nos militants, les syndiqués, doivent lire et faire lire.

Comme on le voit, les tâches qui incombent à toute la C.G.T., et en premier lieu au syndicat à l'entreprise, nécessitent un renforcement beaucoup plus conséquent de toutes nos organisations : des adhérents en plus grand nombre, des structures adaptées, de véritables directions syndicales en capacité de faire face à leurs responsabilités AINSI QUE DES MOYENS FINANCIERS QUI SOIENT À LA MESURE DE L'ENJEU.

LES ELECTIONS À LA

SÉCURITÉ SOCIALE



La préparation des élections à la Sécurité Sociale, l'enjeu qui en découle et dépasse très largement le cadre de l'Institution elle-même, doit permettre à nos organisations de faire un bon quantitatif et qualitatif dans des domaines nombreux de l'activité syndicale.

CETTE GRANDE BATAILLE NECESSITE LA MISE EN PLACE DE FORCES CONSIDERABLES EN MILITANTES ET MILITANTS ET UNE ACTION FINANCIERE EXCEPTIONNELLE.

Il s'agit de mettre TOUTE LA C.G.T. DANS LE COUP, militants, élus et mandatés, syndiqués et sympathisants de la C.G.T..

Cela s'inscrit tout naturellement dans l'activité quotidienne qu'il ne faut, en aucun cas relâcher : luttes, défense des revendications, renforcement de la C.G.T. lié au Prélèvement Automatique des Cotisations.

30 MILLIONS ET DEMI d'électeurs voteront pour les Caisses Primaires, 32 MILLIONS pour les Caisses d'Allocations Familiales (14 MILLIONS pour les Prud'hommes), des candidats seront désignés pour les Caisses d'U.R.S.S.A.F., tenant compte du résultat obtenu.

Cette élection, qui désignera des administrateurs pour 6 ANS, aura des répercussions importantes sur la vie sociale, économique et politique du pays. Elle sera un test sur l'influence de la C.G.T. dans la population.

La bataille sera rude pour faire élire un maximum d'administrateurs C.G.T., d'autant qu'une élection d'une telle envergure est une nouveauté, tant par le contenu que par son ampleur.

Nous avons donc intérêt à bien mesurer l'ampleur de la bataille pour multiplier les collectifs au niveau des entreprises, des Unions locales, Unions départementales, Fédérations, dans les quartiers, les Zones Industrielles, les Chantiers, les Zones rurales. En un mot, décentraliser au maximum notre activité pour être en mesure de contacter le plus grand nombre possible de salariés afin de leur faire partager nos propositions, nos solutions en la matière pour qu'ils votent C.G.T., fassent voter C.G.T. et soutiennent financièrement la C.G.T.

Nous avons donc intérêt à "y mettre le paquet", d'autant que cela concerne seulement 50 % des salariés que nous avons l'habitude de toucher en permanence ou occasionnellement, l'autre moitié étant

la
santé
faut
la
conserver





dans la population : les enseignants, les jeunes C.E.T., les L.E.P., étudiants, handicapés.

10 MILLIONS de retraités sont aussi concernés, beaucoup voteront C.G.T., c'est un fait, mais combien seront à gagner. Aussi, nous avons intérêt, dans cette bataille, à tout mettre en oeuvre pour renforcer l'U.C.R. et nous faire aider par les retraités.

Les chômeurs peuvent également nous soutenir, nous aider, voter et faire voter C.G.T., mais il faut aller les trouver aux A.N.P.E. et aussi chez eux, au porte à porte.

Le vote se faisant sur le lieu de la commune et non sur le lieu de travail comme c'était le cas aux prud'hommes, nous avons intérêt à élargir au maximum notre dispositif, à avoir une vue du terrain, à connaître où demeurent nos syndiqués, à repérer les sympathisants afin de leur proposer de nous aider dans la ville, la localité, le village où ils habitent. En s'adressant à eux comme il convient et positivement, en leur montrant qu'ils sont aussi concernés, ils ne refuseront pas de distribuer un tract après leurs heures de travail dans leur secteur d'habitation ou leur immeuble.

En un mot, il faut mettre toutes les forces de la C.G.T. dans le coup et entraîner massivement un grand nombre de travailleurs sympathisants ou d'accord avec nos positions. Bien évidemment, il ne faut surtout pas oublier nos candidats administrateurs, c'est le meilleur moyen de les faire connaître.

Ce déploiement de force inhabituel pour la C.G.T., qui va faire bouger des choses, nécessite une organisation méticuleuse.

Elargir, c'est indispensable et nécessaire pour aujourd'hui, mais aussi pour demain. Ces collectifs peuvent devenir par la suite des Unions locales. Un seul chiffre, nous avons 19 000 syndicats d'entreprises, 40 000 bases et il faut couvrir les 36 000 communes de France.

On imagine les forces à mettre en mouvement pour faire un travail de corps à corps et conduire une bataille efficace de manière à faire partager au plus grand nombre possible de salariés nos propositions, nos solutions afin qu'ils votent et soutiennent financièrement notre action.

AXES DE FINANCEMENT

DE LA BATAILLE

Le Bureau Confédéral a pris la décision de l'inscrire dans les batailles prioritaires en cours et notamment celle du renforcement.

L'OBJECTIF VA DANS TROIS DIRECTIONS :

- 1/ EN DIRECTION DE NOS SYNDIQUES dans les entreprises où nous sommes organisés et aussi en direction des autres travailleurs



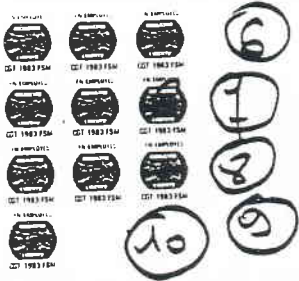
qui ne le sont pas.

- 2/ EN DIRECTION DES TRAVAILLEURS EN GENERAL dans les entreprises que l'on parraine.
- 3/ EN DIRECTION DE LA POPULATION.
- 4/ Une mesure d'ordre spéciale a été retenue pour l'U.G.F.F. (voir document).

GAGNER LA BATAILLE DU FINANCEMENT de l'élection à la Sécurité Sociale EST UNE NECESSITE IMPERIEUSE. Il convient de mobiliser massivement nos militants et l'ensemble de nos organisations et disposer de moyens à la hauteur de l'enjeu en se procurant des ressources financières considérables.

L'objectif est de bien inscrire la bataille du financement de la campagne Sécurité Sociale dans les autres batailles en cours, et plus spécialement celle du renforcement et de la diffusion de nos idées.

Il s'agit, pour toutes les organisations de la C.G.T., d'organiser :



- 1/ La mise à jour systématique de tous les syndiqués : 6 timbres en juin, les 7ème et 8ème timbres placés avant le départ en congés, 10 fin octobre et 12 fin décembre en liant étroitement cette démarche à la mise en place et au développement du Prélèvement Automatique des Cotisations (P.A.C.).
- 2/ De proposer un timbre syndical au taux de 1 % ou celui pratiqué avec un support approprié à chaque travailleur inorganisé dans l'entreprise ou dans celle parrainée. Dans ce cas, il va de soi que l'on proposera l'adhésion et que l'on mettra tout en oeuvre pour implanter le syndicat.
- 3/ Dans chaque Union départementale, Union locale, Syndicat, des mesures concrètes doivent être prises pour organiser un collectage de masse avec des mesures correspondantes (souscription, tombola, collecte au drapeau, etc...) auprès de la population (marchés, gares, quartiers, H.L.M., porte à porte) pour qu'elle soutienne et participe financièrement à notre action et vote C.G.T..

Il est clair que de telles mesures nécessitent un suivi sérieux et la mise en place de dispositions d'organisation à tous les niveaux, depuis l'entreprise jusqu'à la Confédération.

Ne serait-il pas nécessaire, là où nous sommes organisés, de nous emparer de cette bataille pour mieux structurer notre activité financière et mettre en place PARTOUT le ou la responsable à la Politique financière.

Dans cet esprit, je propose que nous nous emparions d'un mot d'ordre valable pendant toute une période et jusqu'à l'aboutissement de celui-ci :



POLITIQUE FINANCIÈRE

OÙ EN SOMMES-NOUS ?



METTRE EN PLACE PARTOUT UN OU UNE RESPONSABLE A LA POLITIQUE FINANCIERE, DANS NOS 19 000 SYNDICATS ET NOS 930 UNIONS LOCALES DE FACON A POUVOIR ENGAGER UNE BATAILLE, UNE ACTION CONSEQUENTES SUR NOTRE TERRAIN FINANCIER.

La réalisation de ces objectifs engage pleinement la responsabilité des Fédérations et des Unions départementales.

Notre politique financière, adoptée au 41ème Congrès, enregistre, sans faire d'auto-satisfaction, des progrès sensibles très encourageants.

En effet, EN 1984, 22 FEDERATIONS AURONT LE CARNET PLURI-ANNUEL.

EN 1983, 12 FEDERATIONS LE PRATIQUENT : l'Agro Alimentaire, la Chimie, les Travailleurs de l'Etat, les Transports, l'Assurance-Crédit, les Organismes Sociaux, les Cuirs et Peaux, l'Habillement, les Bureaux d'Etudes, le Bois, le Textile, la Céramique.

EN 1984, 10 FEDERATIONS VONT L'ADOPTER : la Construction, les Cheminots, la Santé, les Communaux, le Papier Carton, les Tabacs, l'Energie Atomique, l'Energie, les Matières Plastiques, le Commerce.

L'U.C.R. L'A DECIDE POUR SES SECTIONS INTERPROFESSIONNELLES AINSI QUE LE COMITE NATIONAL DES CHOMEURS.

Avec le Carnet Pluri-Annuel, nous visons, à partir de l'adhérent, à faire prévaloir dans notre mouvement une conception de classe, de masse et démocratique en matière de finances. En aucun cas, il ne peut s'agir du remplacement administratif de la carte par le C.P.A..

Au contraire, à partir de nos propositions fondamentales, il s'agit de :

- Donner une dimension nouvelle à l'adhérent en fais en sorte que ses droits et devoirs soient encore mieux mis en valeur, pris en compte et que nous avançons sur la notion "avantages" que peut procurer en plus l'état de syndiqué : INDECOSA - T.T. - ASSURANCE SOLIDARITE-VIE SYNDICALE....

- Faire passer dans la vie "l'adhésion permanente" des syndiqués, quelle que soit leur situation de salariés.

- Créer les conditions pour que la C.G.T. puisse exercer pleinement ses activités dans les structures où elle est faible, inexistante ou inadaptée, par le Fonds National Interprofessionnel (F.N.I.).



- Le financement de l'activité, de l'action au niveau des objectifs implique de porter notre activité pour conquérir des moyens au niveau requis par les enjeux actuels de la lutte de classe, DONC D'AVANCER RELATIVEMENT VITE SUR :

- le renforcement de la C.G.T.,
- le nombre de timbres par carte,
- le Prélèvement Automatique des Cotisations qui constitue, à la fois une méthode moderne, mais aussi l'enchaînement logique du Carnet Pluri Annuel dans le sens de l'adhésion permanente,
- le taux à 1 % de la cotisation.

C'est à partir de ces éléments que se sont déjà engagées 2 FEDERATIONS. Cette mise en oeuvre très positive montre bien tout l'intérêt politique porté à cette orientation retenue au 41ème Congrès elle interpelle l'ensemble de nos organisations pour réussir.

LE F.N.I.

QUELQUES RAPPELS



- Il est alimenté par le 1er timbre apposé au début de chaque année (janvier) pour les anciens adhérents sur le volet correspondant du C.P.A. et au moment de l'adhésion pour les nouveaux, quel que soit le moment de l'année où ils adhèrent.
- LE TIMBRE F.N.I. sera cette année d'une couleur différente des autres timbres.
- Il a pour objectif de comptabiliser le nombre d'adhérents à la C.G.T. et permettre la représentativité statutaire des organisations aux Congrès, Assemblées, à partir du versement régulier des cotisations aux organisations confédérées. Pour ces deux raisons, il est nécessaire de repérer le timbre par le sigle estampillé sur celui-ci : U.G.I.C.T., U.C.R., etc... et celui de la Fédération.

SOLIDARITE

Le F.N.I. a pour finalité d'affecter des ressources financières aux organisations confédérées afin que, dans le cadre des orientations définies par les Congrès Confédéraux, elles puissent disposer des moyens supplémentaires pour le développement de la C.G.T..

LE TAUX DU F.N.I.

Il est fixé par le C.C.N.. Actuellement, pour 1983 : 33 F (1 % du S.M.I.C. mensuel).

Le F.N.I. est payé au syndicat par le syndiqué au taux des cotisations pratiqué dans l'entreprise. C'est-à-dire que, si la cotisation mensuelle est de 60 F, le F.N.I. sera réglé au syndicat qui reversera 33 F au F.N.I., la différence, soit 27 F, restant dans sa caisse, le F.N.I. n'étant soumis à aucun reversement statutaire, à la Confédération, à la Fédération, l'Union départementale ou à l'Union locale.

Le non reversement statutaire aux structures amène certaines d'entre elles à développer l'idée que le F.N.I. leur fait perdre une cotisation. Du point de vue comptabilité simple -OUI- mais du point de vue fondamental et général -NON-.

En effet, comment défendre cette idée lorsqu'il s'agit, comme expliqué plus haut, d'une solidarité permettant d'améliorer l'activité de l'ensemble des structures de la C.G.T..

EST-CE JUSTE POLITIQUEMENT de s'accrocher à cette idée lorsque l'on sait que la moyenne de timbres dans certains syndicats est de 4-5-6 par carte.

EST-CE JUSTE lorsque le taux de syndicalisation oscille autour de 3-5 ou 10 % dans une entreprise et souvent une grande ou lorsque, autour de nous, existe encore des déserts syndicaux ?

EST-CE JUSTE lorsque le taux avoisine 0,5 - 0,7 %.

Raisonnement de cette manière conduit à estomper ou ne pas voir la vérité, à se confiner dans une situation à un moment donné, sans tenir compte de son évolution, des possibilités nouvelles qui existent pour gagner sur les éléments essentiels de notre politique financière.

Une telle démarche conduit, à mon sens, à avoir une vue étroite du rôle du F.N.I.. C'est une question de fond sur laquelle il faut débattre largement.

CARNET PLURI-ANNUEL

ET F.N.I.

QUELQUES PROPOSITIONS

- VENTILATION DU C.P.A.

Le 7 juin dernier, les Fédérations ont été consultées sur la proposition de ventiler le Carnet Pluri Annuel 1984 par les Unions départementales et les Unions locales. C'est évidemment une transformation fondamentale de la démarche pratiquée jusqu'ici, qui ne vise en aucun cas à porter atteinte au Fédéralisme puisque le F.N.I. et les timbres transiteront par les Fédérations, mais elle permettrait, si elle était retenue, de mettre toutes les structures dans le coup pour la bataille du C.P.A. et du F.N.I.. Le carnet étant le même pour tous, le syndiqué adhère à la C.G.T. et non plus à sa corporation.

NOUS DEMANDONS AUX UNIONS DEPARTEMENTALES DE NOUS FAIRE PART DE LEUR OPINION SUR CETTE PROPOSITION.

- MONTANT DU F.N.I.

Nous proposons d'en rester à deux taux :

1/ Taux normal, fixé à raison de 1 % du S.M.I.C. mensuel,

2/ Taux particulier pour : les retraités, les chômeurs, les veuves de retraités, les salariés à temps partiel (pour tous ceux dont les salaires, pensions, ressources sont en dessous du S.M.I.C.).

Pour les retraités : comme 6 Fédérations le pratiquent déjà, l'U.C.R., en accord avec le Secteur, propose que le F.N.I. soit placé en plus des 4 cotisations trimestrielles.

PRÉLÈVEMENT AUTOMA-
TIQUE DES
COTISATIONS

Prendre à bras le corps la mise en place et le développement du Prélèvement Automatique des Cotisations syndicales est une question déterminante pour la vie de toute la C.G.T..

OR, DANS CE DOMAINE, QUE CONSTATONS-NOUS ? Il n'est pas exagéré de dire que nous rencontrons actuellement beaucoup de difficultés dans nos organisations pour un collectage régulier des cotisations syndicales pour diverses raisons....

Le collecteur est parfois obligé de passer plusieurs fois pour contacter le syndiqué sans pour autant obtenir le règlement de la cotisation. Que de temps perdu qui pourrait être utilisé au collectage des revendications ! à la discussion avec les syndiqués, les travailleurs.

De plus, le collecteur n'ayant pas perçu la cotisation du syndiqué remet au mois suivant le paiement de celle-ci d'où ensuite la difficulté pour se faire régler plusieurs cotisations, surtout si le syndiqué perçoit un faible salaire.

Chaque année, ce sont des millions de cotisations qui sont ainsi perdues, privant de ressources importantes toutes les structures de la C.G.T..

AUJOURD'HUI, AVEC LE P.A.C., CES PROBLÈMES GRAVES PEUVENT ÊTRE EVITÉS, LE TRAVAIL SYNDICAL NETTEMENT AMÉLIORÉ.

En plus, le Prélèvement Automatique des Cotisations fait progresser : ma moyenne de timbres par carte (3 parfois 4), le taux moyen de la cotisation avec le F.N.I. (30 à 50 %). Il consolide et assure la permanence de l'adhésion, évitant ainsi chaque année des érosions parfois importantes de syndiqués.

De nombreux exemples peuvent être donnés sur l'efficacité du P.A.C. dans différents domaines de l'activité syndicale.

Alors, pourquoi hésiter à le proposer aux syndiqués, à leur donner tous les éléments pour qu'ils déterminent eux-mêmes s'ils doivent être prélevés ou non.

Il n'y a pas d'autres moyens pour progresser : s'adresser à eux avec hardiesse.

Cette tâche a été retenue comme prioritaire par le 41ème Congrès au même titre que le renforcement.



changer les habitudes



Bien appréhender l'importance de cette question pour avancer me paraît essentiel, il ne s'agit pas d'une question technique ou administrative, mais bien d'un problème touchant à un des fondements essentiels de notre Politique financière qui, d'une part donne les moyens nécessaires et indispensables à toutes les structures de la C.G.T. pour porter l'action au niveau des nécessités mais, au-delà, modifie le comportement et les habitudes des militants, des directions de nos organisations et leur confèrent des responsabilités individuelles et collectives nouvelles.

- Pour la direction syndicale, le trésorier, le collecteur, le syndiqué, chacun voit son rôle transformé qualitativement.

- Il me semble que nous devrions réfléchir dans toutes nos organisations à revaloriser le rôle du syndiqué et à anoblir le versement de sa cotisation.

Le syndiqué qui règle sa cotisation au syndicat joue un rôle important, il soutient activement et financièrement l'action, l'activité du syndicat, mais aussi celle de toutes les structures de la C.G.T..

Son salaire constituant une partie de la rémunération de sa force de travail, il prélève sur celui-ci sa cotisation syndicale pour obtenir et faire obtenir à ses collègues de travail une rémunération plus équitable.

Cela ne démontre-t-il pas déjà une prise de conscience non négligeable ? Apprécions-nous suffisamment le rôle du syndiqué et les potentialités militantes qu'il recèle ? Chacun de nous a dû passer par ce cap. Il faut y réfléchir pour corriger quelques appréciations, voire des jugements parfois erronés qui conduisent à des défauts qui nous gênent pour avancer.

FRANCHIR UNE NOUVELLE ETAPE EN MATIERE DE P.A.C. - C'EST POSSIBLE ET NECESSAIRE.

Un travail important a déjà été accompli par nos organisations avec :

- ECRITS : dans les différentes revues ; de la Confédération : COURRIER CONFEDERAL, LE PEUPLE, LA VIE OUVRIERE, LE DELEGUE DU PERSONNEL ; des Fédérations, Unions départementales, Unions locales, Syndicats.

- DES REUNIONS : au niveau des Fédérations, Unions départementales, Régions.

- DES STAGES : confédéraux, de Fédérations, d'Unions départementales.

- DES JOURNEES d'études, etc...

- PAR LE "CORPS A CORPS" SUR LE LIEU DU TRAVAIL : cela a porté ses fruits : nous avoisinons les 80 000 P.A.C.. C'est un résultat

positif mais qui est encore loin de correspondre au niveau des possibilités et encore bien moins au niveau des nécessités.

De plus il n'est le fruit que d'un certain nombre d'organisations. Toutes ne sont pas encore engagées, c'est un manque à gagner considérable qu'il faut rapidement rectifier.

Les camarades de l'ISERE, du VAR, des BOUCHES DU RHONE, de PARIS, de la SANTE, des CHEMINOTS, des METAUX pourront nous faire part de leur expérience, étant donné les résultats intéressants qu'ils ont déjà obtenus.

S'appuyant sur ceux-ci, poursuivons nos explications théorique et pratique au niveau des directions de Fédérations et Unions départementales afin de convaincre et décentraliser notre travail au plus près des travailleurs vers les Unions locales, les Syndicats et Sections syndicales pour aller plus encore de l'avant.

Lorsque le P.A.C. est en place, veillons à son développement. Il est trop fréquent de se contenter de quelques dizaines de syndiqués au P.A.C. alors que nous avons des centaines de syndiqués dans le syndicat ou la Section syndicale. Nous devons donc voir grand, toujours plus grand. Une fois mise en place, notre prospection doit se poursuivre sous la responsabilité de la direction syndicale pour que le P.A.C. devienne un phénomène de masse.

Des initiatives importantes sont prises ou prévues pour la période à venir sur la politique financière et notamment le P.A.C. (stages, débats, journées d'études, etc...). Nous comptabilisons 8 Unions départementales, plusieurs Fédérations qui organisent ou vont organiser des stages. C'est très positif et encourageant. Nous devons poursuivre dans cette voie.

En septembre, le Secteur Politique financière organisera des réunions régionales et début décembre un second stage supérieur de Politique financière.

Plusieurs reportages vont avoir lieu avec des Secrétaires Confédéraux, dans ANTOINETTE, OPTIONS, VIE NOUVELLE, etc....

Le P.A.C. reste à généraliser par étapes. L'objectif est d'atteindre 500 000 P.A.C. pour le 42ème Congrès.

NOTRE STRATÉGIE POUR

LE P.A.C.

DEUX MOYENS POUR REALISER

- . Les outils bancaires de l'Economie Sociale,
- . Le P.A.C./C.G.T..

1/ Les outils bancaires de l'Economie Sociale (B.F.C.C. - CREDIT MUTUEL) avec lesquels nous travaillons en général d'une manière satisfaisante. L'effort engagé doit se poursuivre à partir du service rendu pour développer le Prélèvement Automatique des Cotisations d'une manière beaucoup plus conséquente.

Pour des raisons d'efficacité, pour une bonne impulsion et pour bien contrôler nos objectifs, nous avons intérêt à regrouper nos efforts sur un nombre limité de banques afin d'éviter l'atomisation.

Or, il arrive trop souvent que des Prélèvements soient effectués dans nombres d'organismes bancaires créant ainsi des difficultés pour savoir réellement où nous en sommes et pour impulser la bataille avec un maximum d'efficacité.

De plus, certains syndicats paient parfois des sommes non négligeables pour effectuer des opérations, alors qu'il existe un accord national qui pourrait leur éviter ces frais.

Si nous voulons mener une bataille efficace et conquérante, il est indispensable de connaître le terrain sur lequel on évolue. C'est vrai pour tous les domaines de l'activité syndicale.

C'est pourquoi nous vous avons envoyé un questionnaire afin de mieux savoir où nous en sommes.

NOUS AVONS MIS EN PLACE UN OUTIL COMMUN, MODERNE ET EFFICACE AU SERVICE DE NOS ORGANISATIONS offrant toute garantie et assurant le Prélèvement Automatique des Cotisations du syndiqué et permettant la ventilation aux différentes structures dans le respect du fédéralisme.

Conformément à l'orientation de la C.G.T., nous avons développé notre travail avec les P.T.T., en tant que service public.

Le développement des sciences et des techniques, et notamment de l'Informatique, nous interpelle pour travailler autrement et donner à nos organisations des possibilités nouvelles pour gérer avec plus d'efficacité leurs propres affaires et aussi mettre la gestion au service de l'Action.

Cet outil permet aux organisations et aux syndiqués qui hésitent encore pour des raisons diverses à s'engager avec les outils bancaires, de lever les obstacles et de confier les opérations de Prélèvement à la C.G.T..

Il permet aussi aux individuels, aux petits syndicats d'être prélevés comme les outils bancaires refusent souvent les Prélèvements quand il s'agit de petites quantités.

A mon sens, ces raisons font que le P.A.C./C.G.T. DOIT ETRE PRIVILEGIE PAR RAPPORT AUX OUTILS BANCAIRES, NOUS DEVONS LE DEVELOPPER D'UNE MANIERE BEAUCOUP PLUS OFFENSIVE, ETANT ENTENDU qu'il y a un vaste champ à prospecter.

D'autre part, pour des raisons fondamentales, allons-nous toujours confier à des organismes extérieurs la gestion de nos propres affaires, même s'ils relèvent de l'Economie Sociale ?

./.

LE P.A.C./C.G.T.

POURQUOI LE

P.A.C./C.G.T. ?



Avec le P.A.C. "service" commun C.G.T., nous sommes en train de bâtir un outil financier qui va gérer nos adhérents pour les cotisations. Il est très important d'en voir toute la portée politique. C'est une expérience à ne pas louper, elle engage toute la C.G.T.. C'est, en un mot, la banque de nos syndiqués. -- --

■ Dans le même temps, nous mettons en place le "2ème étage de la fusée", à savoir la ventilation automatique aux différentes structures.

• Pour la ventilation des cotisations aux différentes structures (Unions locales, Unions départementales, Fédérations -et seulement pour les Fédérations qui ne sont pas au C.P.A.-), nous sommes prêts.

• Pour les Fédérations au Carnet Pluri-Annuel et la ventilation aux différentes structures, nous pensons être prêts courant septembre. La raison de ce décalage tient au fait que le F.N.I. n'est pas reventilé.

De ce fait, il est indispensable, pour éviter toute erreur, de remplir correctement la feuille récapitulative de collectage et de préciser s'il s'agit d'un nouvel adhérent.

Après une période de rôdage, voulue par nous, nous avons connu un développement assez exceptionnel, depuis son véritable lancement en JANVIER 1983.

- 600 P.A.C. EN FEVRIER,
- 3 200 AUJOURD'HUI (+ 500 % d'augmentation)

ce qui a amené à créer un service des organisations confédérées : P.A.C./C.G.T., deux camarades, dont Mireille MIAU, en assurent la conduite.

Nous avons dit tout à l'heure que priorité devait être donnée au P.A.C./C.G.T., c'est pourquoi, suite au dernier C.C.N. qui s'est tenu les 27 et 28 mai dernier, le Secteur financier a adressé aux Unions départementales et Fédérations un courrier informant de l'édition d'1 MILLION d'Autorisations de Prélèvements Automatiques des Cotisations C.G.T.,

Ce matériel devra être réparti rapidement et judicieusement dans les Unions locales, les Syndicats. Le suivi de l'opération sera placé sous la responsabilité des directions de chacune des organisations concernées et plus spécialement du Responsable à la Politique financière.

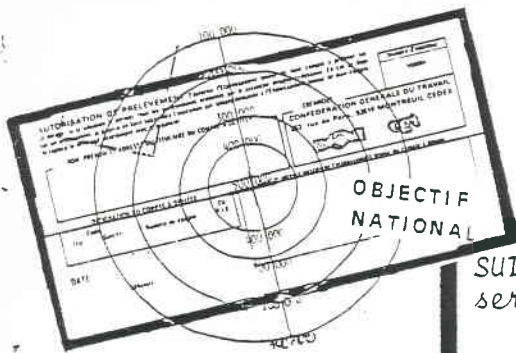
Des "OBJECTIFS REPERES" pour atteindre 500 000 P.A.C. lors du 42ème Congrès sont proposés aux Fédérations et Unions départementales. Ils tiennent compte tout à la fois du nombre de syndiqués des Fédérations et Unions départementales et des objectifs que se sont fixés certaines de ces structures.

OÙ EN SOMMES-NOUS

DU P.A.C./C.G.T. ?

Le document est une formule d'autorisation de prélèvement automatique des cotisations C.G.T. Elle est divisée en plusieurs sections :

- En haut à gauche :** "AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT FINANCIER (automatique) dans le cadre de son contrat d'adhésion au P.A.C./C.G.T. par le titulaire de la présente carte de cotisation, en vertu de son contrat d'adhésion. Le cas échéant, le titulaire de la présente carte de cotisation est tenu de verser les cotisations dues par lui-même et/ou par son conjoint." "UNE PERIODE DE MISE EN VIGILANCE DE COMPTES A BERTUS".
- En haut à droite :** "DÉSIGNÉ : CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL" et "N° de la Carte : 2048 MONTREUIL CEEB".
- En bas à gauche :** "DESCRIPTION DU COMPTES A BERTUS" avec des champs pour "Titre", "Compte", "Banque", "N° de compte", "C/C", "RIB".
- En bas à droite :** "Nom et adresse postale de l'adhésionnaire au jour de la signature".
- En bas à gauche :** "DATE :".



Ce matériel est un investissement coûteux, il ne doit pas être gâché et surtout pas rester dans les tiroirs, les placards ou locaux syndicaux. Il DOIT ETRE UTILISE, FAIRE L'OBJET D'UN SUIVI SERIEUX, dans les Syndicats, les Sections syndicales, pour servir les objectifs fixés et avancer rapidement.

Au même titre et en même temps que les rendez-vous pour le renforcement, le point doit être régulièrement fait et des mesures prises pour atteindre les objectifs qui auront été définis.

Je terminerai par des extraits de l'intervention d'Henri KRASUCKI au dernier C.C.N. qui déclarait notamment :

"Etant donné les problèmes réels, concrets dont nous faisons le constat, nous sommes amenés, dans une certaine mesure, à hiérarchiser les priorités.

Dans tout ce que nous avons à faire, rien n'est plus important que de construire la C.G.T. qu'il faut. C'est la priorité absolue.

Mais, dans cette priorité, quelque chose l'emporte sur le reste, ce sont les effectifs, les cartes, le niveau de rentrée des cotisations, les moyens financiers, la présence sur le terrain, dans les entreprises. Cela, c'est urgent."

Il ajoutait sur le P.A.C. :

"Le fait est que ce système a changé du tout au tout la vie des syndicats qui l'ont adopté et, du même coup, permis l'irrigation de tous les échelons des organisations de la C.G.T..

Mais ces syndicats sont en nombre limité. Ce que nous pouvons faire de plus rapide pour, dès cette année, commencer à sortir de l'état inacceptable où nous en sommes, du point de vue financier, c'est d'étendre ce système. D'ici la fin de l'année, il est possible de viser plusieurs centaines de milliers de syndiqués au Prélèvement automatique.

C'EST FAISABLE TOUT DE SUITE, MAIS IL FAUT Y CROIRE."

Votre "objectif repère" vous sera proposé prochainement. Il va dans le sens de gagner les 500 000 P.A.C. pour le 42ème Congrès et s'inscrit dans notre démarche offensive mais réaliste en vue de généraliser le P.A.C..

Le Secteur financier entend impulser, gérer avec vous cette bataille. Pour cela, nous vous donnerons chaque mois les renseignements nécessaires par Fédération et par Union départementale.

Chers camarades, il nous reste maintenant à relever le défi des 500 000 P.A.C..

TOUS ENSEMBLE NOUS Y PARVIENDRONS, J'EN SUIS CONVAINCU





JEUDI 30 JUIN
 ST MARTIAL
 181-184

26^e sem.

- 6 cotisations, chaque syndiqué à jour.
- Régler les cotisations aux structures

☉ lever 3 h 52, coucher 20 h 15

MERCREDI 20 JUILLET
 STE MARINE
 201-164

29^e sem.

- Régler la cotisation de Juillet
- Proposer le P.A.C.
- Interpeller nos "amis CGT"

le 24

MERCREDI 19 OCTOBRE
 ST RENE
 292-73

42^e sem.

- 10 cotisations par adhérent
- 1 "timbre CGT" à chaque ami
- Voter, faites voter C.C.T.

☉ lever 6 h 17, coucher 16 h 53 ☉ le 21

LUNDI 1 AOÛT
 F. N. SUISSE - ST ALPHONSE
 31^e sem.

- Placer à tous la cotisation d'Août
- Régler les cotisations aux structures
- Bonnes vacances à toutes et tous.

le 2
 ☉ 4 h 25, coucher 19 h 29

LUNDI 5 SEPTEMBRE
 ST RAÏSSA
 248-117

em.

- Placer la 9^e cotisation.
- Relancer la mise en oeuvre du PAC
- faire le bilan de la bataille financière

☉ lever 6 h 13, coucher 18 h 25

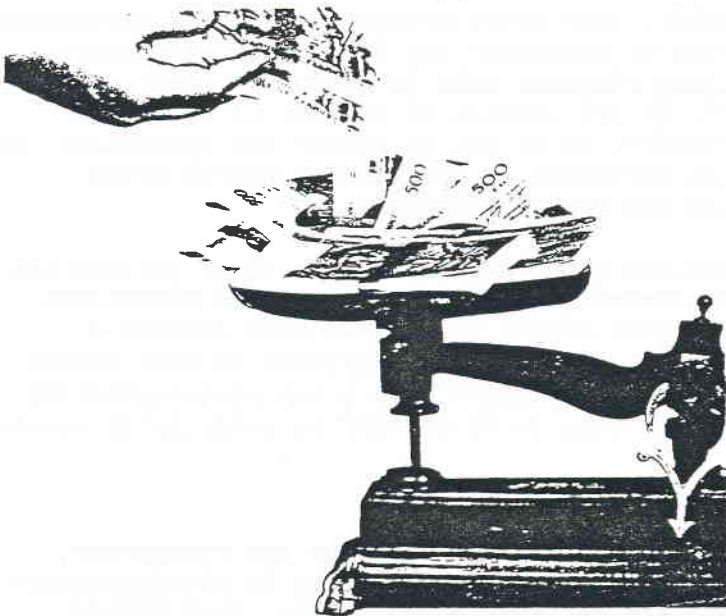
DES "DATES"

DES OBJECTIFS ET RENDEZ-VOUS

EXTRAITS DE LA SYNTHÈSE DE LA JOURNÉE DU 14 JUIN 83

PAR HENRI TRONCHON

- ASSURER,
- DANS TOUTES NOS ORGANISATIONS
- UNE "ACTION FINANCIÈRE" DE HAUT NIVEAU
- ET SANS RELACHE



Chers Camarades,

3 ASPECTS À SOULIGNER...

... A partir de notre journée nationale et de l'image qui s'en dégage :

- 1/ Ce QUI ME PARAÎT ESSENTIEL est que la Politique financière, adoptée par le 41ème Congrès, COMMENCE À PRENDRE CORPS, DES AVANCÉES INTÉRESSANTES, SOUVENT CONSÉQUENTES S'EFFECTUENT.

Nous y voyons LE RESULTAT d'une réflexion, d'une application de notre orientation ET DE LA BATAILLE INSÉRANT ÉTROITEMENT LES QUESTIONS FINANCIÈRES AU CENTRE DU RENFORCEMENT DE LA C.G.T., A CÔTÉ du recrutement ET de la diffusion de notre presse.

- 2/ Si nous percevons ce qui grandit chez nous et qui commence interpeller les travailleurs, c'est-à-dire :

- qu'aucune activité syndicale ne se fera sans moyens financiers importants,
- que les revendications, le vivre mieux, le travailler autrement se gagneront aussi avec des finances syndicales correspondantes.

Nous devons BIEN MESURER, POUR LE CORRIGER, LE DECALAGE qui persiste, voire s'accroît dans certains cas, ENTRE LES MOYENS FINANCIERS ACTUELS des organisations de la C.G.T. ET CE QU'IL FAUT ABSOLUMENT AU COMBAT GÉNÉRAL dans son ensemble ET A CHAQUE STRUCTURE EN PARTICULIER pour porter et assurer l'intervention des travailleurs au niveau requis.

- 3/ Les travailleurs de toutes catégories, actifs, privés d'emploi, ou retraités POSSEDENT EN EUX-MEMES UNE CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT DE LEUR DÉFENSE. Ils sont aptes à

./.

COMPRENDRE ET A PARTICIPER à notre vie syndicale et à ses implications financières, A CONDITION QUE NOUS LES INFORMIONS, LES INTERPELLIONS, LES SOLLICITATIONS en leur montrant comme il se doit que toute la vie syndicale C.G.T. EST SEULEMENT PAYEE PAR LES SYNDIQUES, PAR LEURS COTISATIONS.

MOYENS FINANCIERS = RAPPORT DE FORCES

S'il est indispensable, pour notre activité syndicale quotidienne générale, de bien analyser et apprécier les événements, notamment dans leurs caractéristiques récentes afin de garder la bonne direction malgré "les turbulences", IL EST CAPITAL DE DOMINER LA SITUATION FINANCIERE DE NOTRE MOUVEMENT, de ne pas en rester aux apparences, de DECELER CE QUI NAIT ET SE DEVELOPPE et CONTRIBUE A ELEVER NOTRE CAPACITE D'ACTION AU PLAN DES MOYENS FINANCIERS.

Au-delà des vicissitudes que connaissent dans cette période les trésoreries de nos organisations, du fait de l'exigence financière considérable de la lutte, nous devons TOUT FAIRE POUR ASSURER A L'ACTION FINANCIERE EN COURS, LA DIMENSION MILITANTE DE HAUT NIVEAU ET SANS RELACHE, obligatoire, pour faire face à nos responsabilités et donner à la C.G.T., à ses élus le 19 OCTOBRE le poids qu'il convient

-§-§-§-§-

Si la période est en générale difficile pour nos ressources, la situation, loin d'être dramatique, est porteuse de développements intéressants pour la conquête des moyens. POUR CELA, NOUS DEVONS FAIRE PRENDRE TRES AU SERIEUX par toutes nos directions syndicales, par nos militants et syndiqués, LE LOURD HANDICAP QUE CONSTITUENT, POUR LE CHANGEMENT, LES INSUFFISANCES DE FINANCES SYNDICALES.

Il n'y a rien de mortel, à condition bien sûr d'en sortir, et de faire en sorte que notre croissance d'activité reçoive les "vitamines supplémentaires nécessaires."

Cette question des moyens financiers n'est pas une question en soi, elle est à traiter conjointement à notre bataille d'explications sur la situation que nous vivons dans les entreprises et le pays.

- Elle se conjugue intimement à notre activité de masse pour prendre en compte le vécu des salariés au plus près de la réalité.
- Elle est un élément décisif de l'intervention consciente que nous préconisons, que nous organisons, pour nos objectifs revendicatifs et de changement.



DÉMOCRATIE "FINANCIÈRE"

Il nous faut POSER FRANCHEMENT le problème des finances syndicales nécessaires, A TOUS NOS ADHERENTS, A TOUS LES TRAVAILLEURS. Ils sont attentifs et réceptifs à ces questions dès l'instant où nous savons leur faire percevoir qu'il y va de leurs intérêts.

Nous luttons pour une nouvelle citoyenneté, nous agissons pour que les droits nouveaux se traduisent concrètement sur le lieu du travail permettant de ce fait aux travailleurs de s'exprimer, de proposer, en un mot de s'investir, et d'investir tous les domaines de la vie de l'entreprise.

La vie syndicale dans sa dimension financière fait aussi partie intégrante de cette nouvelle citoyenneté que nous voulons et nous conduit, en regard de la lutte, à aborder avec persévérance, le débat avec les travailleurs afin de les faire réfléchir SUR LES CONSEQUENCES POSITIVES :

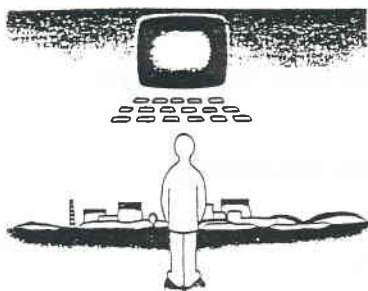
- d'une organisation syndicale C.G.T. bien implantée dans les bureaux, services, chantiers, ateliers,
- d'une C.G.T. bien vivante, agissante, au plus près de leurs préoccupations,
- d'une C.G.T. forte en influence, en adhérents, en rayonnement et en diffusion de ses idées,
- d'une C.G.T. disposant, notamment sur le lieu de l'affrontement de classe privilégié : L'ENTREPRISE, DE MOYENS FINANCIERS IMPORTANTS, CONSIDERABLES, DE MOYENS APTES A SOUTENIR L'ACTIVITE SYNDICALE ACTUELLE QU'EXIGE L'AFFRONTEMENT AIGU DE LA LUTTE DE CLASSES EN COURS.

L'ENTREPRISE N'EST PLUS CE QU'ELLE ÉTAIT

LIEU et OBJET d'un affrontement intense, elle s'est profondément transformée et nous n'avons pas toujours été suffisamment attentifs aux changements qui se sont produits.

Les modifications de comportements, l'évolution du processus de production, ou de travail, les conditions de travail, la lutte idéologique, l'introduction de sciences et techniques nouvelles FONT QUE DES TRANSFORMATIONS DE PENSEES, DE DEMARCHES ONT EU LIEU, et continueront et que le fait de rester statiques sur le financement de la vie syndicale, concoure à terme à un effritement de nos moyens.

Plus que jamais, IL DEVIENT IMPERATIF DE FAIRE VIVRE rapidement partout NOTRE POLITIQUE FINANCIERE décidée au 41ème Congrès pour répondre à cette mutation.



Plus que jamais ce travail en profondeur, au plus près des réalités, CE FINANCEMENT "BANAL", "QUOTIDIEN" DE LA VIE DE TOUTES LES STRUCTURES DE COMBAT DE LA C.G.T. doit voir se combiner l'action financière ordinaire, journalière, AVEC LA CONSTRUCTION FONDAMENTALE ENVISAGEE.

Mener l'action financière permanente sur nos objectifs prioritaires, le faire sans relâche avec les temps forts nécessaires, ne peut que récréer les conditions d'une construction solide et en profondeur de notre politique financière.

A l'inverse, aucune action financière efficace ne se fera, ne se renouvellera d'une façon conséquente si elle ne s'appuie pas sur la mise en oeuvre de notre programme général, basé sur une conception fondamentale de la vie financière de toute la C.G.T. et du syndiqué : CENTRE MOTEUR DE LA GENERATION DES MOYENS NECESSAIRES AU COMBAT.

Nous sommes conscients que nous ne sortirons pas du jour au lendemain et miraculeusement de ces insuffisances financières.

Il faudra naviguer parfois encore à vue, avec même quelques expédients passagers, tels que la recherche de finances exceptionnelles

Mais, d'ores et déjà nous devons être conscients de cette réalité et agir en conséquence : "les finances dont l'activité C.G.T. a besoin, NOUS NE LES TROUVERONS POUR L'ESSENTIEL QU'AUPRES DE NOS ADHERENTS PAR LEUR PARTICIPATION FINANCIERE REGULIERE A LA VIE SYNDICALE.

C'EST DONC EN TERME :

- d'adhérents, de cotisants, de cotisations,
- de leur montant, de leur nombre,

QUE LE PROBLEME SE POSE ET SE RESOUD

3 OBJECTIFS ESSENTIELS

La direction confédérale, pour la bataille financière en cours, a retenu 3 objectifs principaux de financement :

- 1 - Collectage régulier et mensuel des cotisations -10 timbre collectés au 19 OCTOBRE-
- 2 - Autofinancement à partir de l'ensemble des salariés,
- 3 - Mise en oeuvre large et rapide du Prélèvement Automatique, aller rapidement à l'objectif de 500 000 P.A.C..

EN FAISANT AINSI, NOUS CENTRONS SUR L'ESSENTIEL, SUR LE TRES SIMPLE, LE PLUS URGENT QUI DECIDERA DE TOUT.



PREMIER OBJECTIF : CHAQUE SYNDIQUE A JOUR

1 timbre de gagné, à 35 F minimum pour 2 millions de cégétistes =

7 MILLIARDS DE CENTIMES DE PLUS POUR TOUTES LES STRUCTURES DE LA C.G.T.

o0o0o

o0o

o

C'est autre chose et nettement plus que ce que peut rapporter une simple souscription.

C'est aussi le moyen d'engager une action conséquence, d'arracher pied pour élever la moyenne nationale de cotisation qui voisine encore 8 par adhérent.

C'est aussi une question de pratique de la démocratie syndicale. La traiter comme il se doit ne peut que donner à LA CONTRIBUTION FINANCIERE DE L'ADHERENT toute sa signification, à savoir celle d'UN INVESTISSEMENT PERSONNEL FINANCIER, pour réaliser l'activité syndicale et faire avancer les revendications et le changement.

PROFITONS DES PRIMES DE VACANCES OU DES "DEMI" 13EME MOIS POUR METTRE LES CARNETS PLURI ANNUELS ET LES CARTES A JOUR.

DEUXIEME OBJECTIF : LES INORGANISES

PROPOSER UN TIMBRE-UNE COTISATION C.G.T. à tous les travailleurs inorganisés, en particulier à nos électeurs, à ceux qui ont des sympathies pour notre organisation, ses militants ou plus simplement à ceux qui perçoivent ce que représente la C.G.T. pour leur défense, VISE PRINCIPALEMENT A LES ASSOCIER FINANCIEREMENT et activement à l'action de défense et d'avancée que nous menons et qui les concerne directement.

- Un débat est à assurer avec eux sur leur participation à l'auto-financement de la bataille électorale.
- Il faut leur dire, écrire et rappeler qu'il est injuste et préjudiciable de laisser celle-ci à l'activité syndicale, exclusivement payer par les syndiqués alors qu'elle intéresse tout le monde.
- La capacité politique des travailleurs existe : elle permet de leur faire comprendre notre interpellation les invitant à participer financièrement à travers l'acquisition d'un timbre syndical à 1 % de leur salaire ou suivant le taux pratiqué dans l'entreprise.
- N'est-ce pas là le moyen de valoriser la cotisation syndicale et sa nécessité pour le monde du travail ?



- N'est-ce pas un moyen d'engager le débat, et d'assurer le contact préalable à l'adhésion ?

L'esprit offensif, la démarche conquérante, ne peuvent que déboucher sur des résultats probants.

Placer 1 timbre, réaliser l'adhésion, c'est possible, une fois, dix fois, des milliers de fois, ENCORE FAUT-IL Y CROIRE et prendre des mesures concrètes en conséquence.

TROISIEME OBJECTIF : LE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

AUTORISATION DE PRÉLEVEMENT J'autorise l'Établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

Numero d'émetteur

145084

NOM, PRÉNOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER

MONTDARGENT AIMÉ

19, RUE DE LA SOLIDARITÉ

93100 MONTREUIL

CRÉANCIER

CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL
263, rue de Paris, 93516 MONTREUIL CEDEX



DÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER

Codes

Étab.

Guichet

Numéro du compte

Clé
R.I.B.

Nom et adresse postale de l'établissement teneur du compte à débiter

BANQUE DU SOURIRE

RUE DE L'AVENIR

75009 PARIS

DATE : 1 JUILLET 1983

Signature :

... Beaucoup de choses ont été dites, écrites, SUR SON ASPECT DECISIF, notamment lors du Comité Confédéral National et par Henri KRASUCKI.

Je pense d'ailleurs qu'il convient de débattre largement et sur le fond, de cet important passage de ses conclusions et cela DANS TOUTES NOS BASES SYNDICALES, avec TOUS NOS MILITANTS sans exception, SECRETAIRE GENERAL COMPRIS.

Il n'est pas pensable, je dirais même tolérable, que des militants refusent encore aux syndiqués la possibilité de cotiser par prélèvement automatique. Il faut sortir de cet anachronisme et

./.

aller audacieusement de l'avant.

1 MILLION D'AUTORISATIONS DE PRELEVEMENT C.G.T. ont été diffusés dans les Unions départementales, Fédérations.

Il est de la responsabilité collective de chaque direction syndicale, Secrétaire Général en tête, D'ORGANISER RAPIDEMENT ET CONCRETEMENT LA MISE EN OEUVRE DU P.A.C. -PARTOUT ET POURQUOI PAS POUR TOUS-.

Comme pour les adhésions et la diffusion de la presse, avec patience, persévérance, insistance, il nous faut interpeller chaque militante, militant, en demandant :

QU'AS-TU FAIT POUR LA MISE EN OEUVRE DU P.A.C. EN COMMENCANT PAR TOI ?

Il nous faut modifier nos habitudes et faire en sorte que tout nouvel adhérent, au lieu de remplir son bulletin d'adhésion, remplisse directement son ordre de Prélèvement Automatique en même temps qu'il reçoit son carnet pluri-annuel et F.N.I. ou sa carte syndicale.

DONNER A LA MISE EN OEUVRE DU PRELEVEMENT AUTOMATIQUE DES COTISATIONS LA DIMENSION DE MASSE. SORTIR DE LA MINORITE PRATIQUANTE EST IMPERATIF POUR ALLER VERS LES 500 000 P.A.C.

Il nous faut faire percevoir le fait que le P.A.C. est d'abord une question politique car il contribue à la permanence de l'adhésion, au collectage régulier, à la vie démocratique et que tout adhérent réglant dès à présent sa cotisation par P.A.C. aura la certitude d'avoir, d'ici fin 1983, 6 timbres pour le 2ème semestre.

C'est une façon très concrète de prendre en compte l'objectif général de 10 timbres par adhérent le 19 OCTOBRE.

Mettre en place PARTOUT 1 RESPONSABLE à la mise en oeuvre, à la bataille du P.A.C. est aussi une tâche pour réussir.

Je n'insisterai pas sur le 4ème objectif qui vise, hors de l'entreprise, à faire aussi autofinancer notre activité à partir de la population en général en recherchant des moyens par le biais de souscription, tombola, collectes, en localisant cette action financière complémentaire aux marchés, H.L.M., gares et autres lieux publics.

TOUS "AU CONCRET"

... Les caractéristiques générales de la situation dans le pays, leurs développements indiquent au plan du combat, un développement accru de la lutte des classes.

Il en découle une activité syndicale surmultipliée qui ne peut aller qu'en s'amplifiant en quantité, qualité, diversité, complexité.

FAIRE FACE, nous le pourrons à la seule condition de se doter des moyens indispensables, DE SE LES DONNER AU NIVEAU DE TOUTES LES STRUCTURES DE LA C.G.T., de l'entreprise au niveau confédéral...

...Il s'agit donc TRES CONCRETEMENT d'aller d'ici au 19 OCTOBRE et au-delà, à une bataille financière jamais organisée.

Comme on le voit, le rôle de nos responsables à la Politique financière EST UNE TACHE MILITANTE DE PREMIER ORDRE.

C'est pourquoi il faut veiller à ce que, dans chaque structure, notamment de vase, dans chaque collectif électoral, des responsables soient désignés et aidés dans leurs tâches.

Il faut définir des objectifs concrets, ambitieux mais réalistes, assurer le contrôle, le bilan régulier de la bataille, de ses résultats.

Il faut suivre le placement et les règlements de cotisations, les P.A.C. mois par mois et déterminer les interventions nécessaires.

Il faut payer d'exemples dans le "TOUS AU CONCRET".

-§-§-§-§-§-
-§-§-§-§-
-§-§-§-
-§-§-
-§-
-



CAMPAGNE SECURITE SOCIALE

FONCTION PUBLIQUE : adaptation de la bataille financière
Sécurité Sociale aux objectifs définis
par le C.C.N..

Le champ de la Fonction Publique recouvre plus de 4 millions d'électeurs.

Le mouvement syndical fonctionnaire présente des structurations historiques fortement centralisées nationalement où le phénomène d'autonomie s'exprime fortement à travers de grandes masses que sont la FEN, la FASP de la Police, et le Syndicat autonome des Impôts.

Par ailleurs, compte tenu de la loi, les organisations autonomes ne sont pas habilitées à présenter des listes de candidats.

L'UGFF et ses Fédérations ont réalisé pour la campagne électorale un collectif interfédéral qui vise à l'efficacité par la mise en commun des moyens, l'impulsion et la coordination des actions, sous la responsabilité du Bureau de l'UGFF.

Ce collectif, dans le dispositif confédéral, aura une grande responsabilité pour l'intervention CGT en direction notamment des enseignants, des policiers et des personnels des Impôts et du Trésor.

En effet, il assurera la coordination et l'impulsion des actions du secteur professionnel dans ces milieux en relation avec le collectif électoral confédéral en lien direct avec les UD et les collectifs locaux.

L'étude du dispositif financier confédéral pour la campagne électorale montre que différents problèmes doivent être solutionnés en étant adaptés au milieu de la fonction publique, dont les deux plus importants sont :

- 1/ La mesure essentielle prévoit le financement par l'augmentation du nombre de timbres par adhérent en 1983 ; elle vise à gagner un timbre en moyenne ; cependant certaines structures nationales fonction publique percevant des cotisations forfaitaires annuelles devront prendre en compte cette démarche et cette proposition tout en l'adaptant à leur réalité.
- 2/ La disposition prévoyant le placement d'un timbre aux électeurs non syndiqués, aux sympathisants, aux amis et salariés concernés par la représentativité CGT ne correspond pas à certaines particularités de la situation de la Fonction publique issue de la scission syndicale de 1947 (enseignement, mouvement autonome important...).

C'est pourquoi le collectif commun UGFF/FEDERATIONS, le collectif confédéral élections Sécurité Sociale, et le Secteur de Politique financière de la CGT ont décidé pour réaliser ces

objectifs financiers, la prise en compte générale et les adaptations suivantes :

1/ L'édition de bons de soutien numérotés d'un montant nominal de 20 F, en direction exclusive des personnels de la Fonction publique, l'objectif étant de réaliser une participation individuelle à l'auto-financement de la bataille à hauteur de 1 % du salaire mensuel.

2/ Outre le soutien financier, le support popularisera l'idée que le vote CGT est déterminant pour que nos élus puissent jouer pleinement leur rôle dans la gestion de la Sécurité Sociale.

3/ La ventilation pourrait se faire par le canal des UD pour le champ extérieur (notamment les enseignants) et des organisations syndicales CGT professionnelles sur leur champ de syndicalisation.

4/ Toutes les structures CGT directement concernées concourent au bon placement des bons de soutien sur l'ensemble de la Fonction publique d'Etat.

5/ Les fonds souscrits (déduction des frais engagés) seront répartis sur la base suivante :

- bases locales fonction publique	25 %
- U.L., U.D.	40 %
- Collectif national	25 %
- Confédération	10 %

6/ Le collectif de gestion qui rendra compte régulièrement, est placé sous la responsabilité du collectif national confédéral élection Sécurité Sociale, l'UGFF et les Fédérations concernées.

-*-*-*-*-*-*-
-*-*-*-*-*-
-*-*-*-*-
-*-*-*-
-*-*-
-*-
-
-